

EXA

Conseil

EXPERTISE
COMPTABLE
CONSEIL
STRATÉGIE
AUDIT

A. DEFFAUGT

expert-comptable

adelie.deffaugt@exaconseil.fr

G. PIGNARD

expert-comptable

gpignard@exaconseil.fr

BUREAUX :

• 74950 SCIONZIER
Avenue des Lacs
Espace Scionzier
Tél. 04 50 96 49 11

• 74800 ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY
228 rue du Rhône
Tél. 04 50 03 88 96

SARL au Capital de 51 500 €
RCS ANNECY TC 382 675 395
SIRET 382 675 395 00026
Code APE : 6920Z
TVA Intracommunautaire :
FR60 382 675 395



Inscrits au tableau de
l'Ordre des Experts-Comptables
de Lyon

SARL AMJ

656 AVENUE DU FAUCIGNY

74130 BONNEVILLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

**CERTIFIÉ CONFORME
LE GÉRANT**

Désignation de l'entreprise		SARL AMJ		656 AVENUE DU FAUCIGNY		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		74130 BONNEVILLE		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		5 3 5 0 4 2 6 7 5 0 0 0 1 2		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le 31122025		Exercice N-1 clos le 31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	2 647	030	2 156	490	771
	Immobilisations financières* (1)	040	1 050 496	042		1 050 496	1 050 496
	Total I (5)	044	1 053 143	048	2 156	1 050 986	1 051 267
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070				
		072	41 163	074		41 163	101 118
	Charges constatées d'avance *	092	6 719	094		6 719	1 096
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 557	086		4 557	10 574
	Total II	096	52 439	098		52 439	112 787
	Total général (I + II)	110	1 105 582	112	2 156	1 103 426	1 164 054
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		300 000	300 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		5 529	1 200		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		682 189	639 953		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		40 286	86 565		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		1 028 003	1 027 718			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 104	1 080		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 15 208)	172		16 801	31 739		
	Comptes courants d'associés	173		57 517	103 517		
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		75 422	136 336		
Total général (I + II + III)		180		1 103 426	1 164 054		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL AMJ		Exercice N clos le 31122025		Exercice N-1 clos le 31122024		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue	biens	dont export et livraisons	215	214					
		services *	intracommunautaires	217	218	218 000		293 000		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
	Autres produits			230		1		3 363		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		218 001		296 363		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stocks (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238						
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement) *			240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242		4 872		6 303	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	329	244		12 017		16 344	
	Rémunérations du personnel *			250		210 558		229 740		
	Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252					
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254		280		70	
	Dotations aux dépréciations			256						
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262		1		1	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260								
Total des charges d'exploitation (II)				264		227 728		252 458		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(9 727)		43 905		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280		50 012		50 015		
	Produits exceptionnels		(IV)	290						
	Charges financières		(V)	294						
	Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		300					
		(Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D))	348							
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306				7 355		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		40 286		86 565		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPC *	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138	
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)	181		
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352						
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				354				7 214		
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370				7 214		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				372						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à déduire au 31/12/2025

Libellé	Montant
REGIME MF 95%	47 500
Totalisation	47 500

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 103 426 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 268 014 euros** et un total **charges de 227 728 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 40 286 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		2 145
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FNP</i>	552	552
Dettes fiscales et sociales <i>TIERS SOCIAUX REGUL CAP</i>	1 593	1 593

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			6 719	6 719
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				6 719

--

A.M.J
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 656 Avenue du Faucigny
ZI des Fourmis - 74130 BONNEVILLE
535 042 675 RCS ANNECY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 40 286 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 286 euros
Affecté au compte « réserve légale » à hauteur de ainsi porté de 5 529 euros à 7 544 euros	2 015 euros

Le solde, soit	38 271 euros

Affecté en totalité au compte « autres réserves »
ainsi porté de 682 189 euros à 720 460 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
29 000 euros, soit 24,17 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 29 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
20 000 euros, soit 16,67 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
40 000 euros, soit 33,33 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

